



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire d'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

QUE le budget pour l'exercice financier 2021 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sera adopté par le Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra en visioconférence le **10 DÉCEMBRE 2020, à compter de 19 h;**

QUE le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 sera également adopté au cours de la même séance;

QUE les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 19^e jour de novembre 2020.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
secrétaire-trésorier et directeur général